

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2022_0341 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/01/2023

Objet : Avenant 1 au marché "Transport Tourcoing Intramuros"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 31/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_Avenant_20.013.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

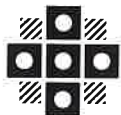
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230131-DCP_2022_0341-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/01/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0341

Objet : Avenant 1 au marché n° 20.013
intitulé "Transport Tourcoing Intramuros"

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le 2 juin 2020, le marché n° 20.013 « Transport Tourcoing – Intramuros » a été notifié à la société NOT CAR TOURISME pour un montant minimum annuel de 30 000€ HT et pour un montant maximum annuel de 80 000€ HT ;

Considérant qu'une erreur matérielle dans la rédaction du contrat empêche toute révision des prix sur celui-ci ;

Le présent avenant a pour objet de régulariser une erreur matérielle concernant la durée du marché dans un souci de cohérence entre les articles 2 et 7 du contrat ;

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification à la société ;

DECISIONS

Article 1er : D'autoriser la signature de l'avenant 1 au marché n° 20.013 intitulé « Transport Tourcoing Intramuros » à la société NOT CAR TOURISME, située 186 rue de la latte prolongée à RONCQ (59223).

Article 2 : D'autoriser le déblocage des factures au marché pour honorer le paiement des prestations effectuées par la société.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

3 / JAN. 2023

A Tourcoing, le



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

3 / JAN. 2023